

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79178

Objet

Aménagement entrée Est
de Royan. Acquisition
DOUSSANTOUSSE.

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET,
BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD,
GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, BOULAN, DUFEIL, CABAL, TAP,
PELLETIER, Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET,
FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD.

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur indique à l'Assemblée que le Plan
d'Occupation des Sols de la Ville de Royan prévoit
l'aménagement sur place de l'entrée Est de la Ville.
Cette opération a été déclarée d'utilité publique par
arrêté préfectoral en date du 27 Juillet 1973
(opération n° 3).

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir une
parcelle de terrain sise au lieudit "La Robinière"
cadastrée n° 76 partie, section CI, d'une superficie
de 630m2 environ, appartenant à Mme Veuve DOUSSANTOUSSE
Emile née BOURGEOIS Lucie, demeurant à ROYAN, 69 rue des
Ecoles.

Des contacts avec la propriétaire, il ressort que
celle-ci est d'accord pour céder ce terrain à l'amiable
à la Ville et accepte un prix global et forfaitaire de
cession fixé à 46.000 F. qui entre dans le cadre de la
valeur vénale fixée le 26 Juillet 1979 par la Direction
des Services Fiscaux de la Charente-Maritime.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale qu'il soit procédé dans les meilleurs délais possibles à cette acquisition, figurée sur les plans ci-joints et nécessaire à l'aménagement de l'entrée Est de la Ville tel que prévu par le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans de situation et de masse de la parcelle à acquérir,

Vu la promesse de vente consentie le 19 Octobre 1979 par Mme Veuve DOUSSANTOUSSE Emile née BOURGEOIS Lucie, demeurant à ROYAN, 69 rue des Ecoles,

Vu la valeur vénale fixée le 26 Juillet 1979 par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime,

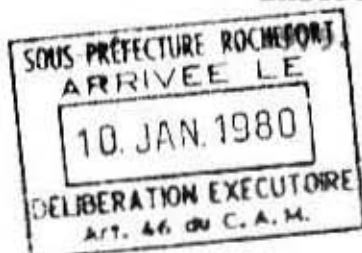
Vu les avis favorables émis par les Commissions Municipales "Urbanisme & Construction, Equipement et Environnement, Travaux" et des "Finances".

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 1973 déclarant d'utilité publique l'aménagement sur place de l'entrée Est de ROYAN (opération n° 3 du P.O.S.).

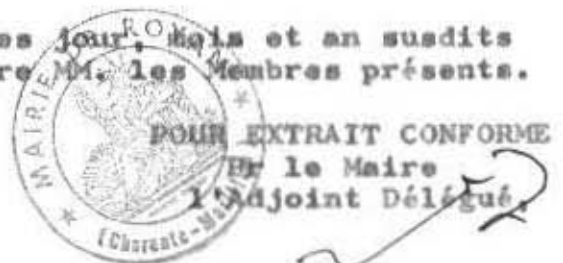
Considérant l'intérêt que présente pour la Ville de ROYAN l'acquisition de la parcelle de Mme DOUSSANTOUSSE permettant ainsi l'aménagement de l'entrée Est de Royan et notamment le carrefour formé par l'avenue L. Bouchet, la rue E. Branly, la rue Jean Besson et le Chemin de Pommesaigres,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable une parcelle de terrain sise au lieudit "La Robinière", cadastrée n° 76 partie, section CI, d'une superficie de SIX CENT TRENTE METRES CARRES (630m²) environ appartenant à Mme DOUSSANTOUSSE Emile née BOURGEOIS Lucie, demeurant à ROYAN, 69 rue des Ecoles, moyennant le prix global et forfaitaire de QUARANTE SIX MILLE FRANCS (46.000 F.)
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 908.2, article 2101 du Budget Primitif



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les Membres présents.



RB/CH
DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME

16, rue de l'Escale
17021 LA ROCHELLE CEDEX

Tél. : 41-13-11

N/Réf. F.D.

R.C. n° 344

LA ROCHELLE, le 26 Juillet 1979

5

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

à
Monsieur le Maire
Services Techniques

17205 - ROYAN

=====



OBJET : Aménagement de la Route de Saintes
et de l'entrée de la ZAEC.

REFERENCE : V/Lettre du 6 mars 1979 DC/PV n° 134.

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'un terrain de 1 300 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section CI n° 76, sis à ROYAN, appartenant à Mme BOURGEOIS Lucie, Veuve DOUSSANTOUSSE Emile, et dont l'acquisition est envisagée par votre municipalité, en vue de l'aménagement du carrefour de l'avenue Louis Bouchet et de la rue Jean Besson.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale de ce terrain est de 86.000 F.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/Le Directeur des Services Fiscaux,
Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

Soit 66^F,15 le m²
14 DEC. 1979



H. COUSIN